

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	10.11.2021	6h47	21.218	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC

Titre : Marge de manœuvre et stratégie du Conseil d'État pour éviter ou atténuer d'éventuelles pénuries d'électricité ou un black-out à cause d'une surcharge du réseau électrique

Contenu :

Le 17 octobre 2021, les médias ont révélé que le président de la Confédération, Guy Parmelin en personne, avait affirmé, dans une vidéo, que notre pays risquait de connaître une pénurie d'électricité dès 2025. Il a précisé sa pensée en évoquant une situation très dommageable pour la société et l'économie dans laquelle notre pays pourrait disposer d'une quantité trop faible de courant électrique pendant des semaines, voire des mois. Les activités productrices des entreprises pourraient être entravées, la qualité de vie de la population subir une regrettable régression.

Il est vrai que dans une communication l'Office fédéral de l'énergie a assuré que les perspectives en matière d'approvisionnement énergétique n'étaient pas aussi sombres que cela.

Dans *Arcinfo* du 2 novembre 2021, le secrétaire général de Groupe E nous explique qu'en hiver la Suisse doit importer environ 10% de l'énergie électrique qu'elle consomme. En 2050, nos besoins en électricité s'élèveront à 84 TWh, contre près de 55 TWh en 2020.

La pénurie probable en énergie électrique et la surcharge du réseau à cause d'une augmentation de la consommation d'électricité qui provoquerait un black-out sont deux phénomènes liés et complexes.

Vu ce qui précède, le Conseil d'État est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Partage-t-il les préoccupations du président de la Confédération, Guy Parmelin, et de l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (Ostral) ?
2. Si oui, quelle est sa stratégie pour atténuer, voire éviter une éventuelle pénurie d'électricité ?
3. Estime-t-il possible d'accroître substantiellement, sur le territoire de notre canton, la production d'électricité provenant de l'énergie solaire, respectivement renouvelable ?
4. Quel est, selon lui et sur le territoire cantonal, le potentiel d'accroissement de la production d'électricité au moyen d'énergies renouvelables aux horizons 2035 et 2050 ?
5. À la suite des différentes décisions prises dans notre canton et dans notre pays, le canton a-t-il fait un état des lieux de notre réseau électrique ?
6. Comment évalue-t-il l'augmentation de la consommation d'électricité des entreprises et des ménages dans un avenir proche ?
7. À quelle hauteur estime-t-il les investissements nécessaires pour répondre à l'accroissement prévisible à moyen terme de la consommation d'électricité globale dans le canton de Neuchâtel ?
8. Comment se détermine-t-il face aux plans de l'Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton du Neuchâtel (ORCCAN) ?

Développement :

De nombreux spécialistes des questions énergétiques estiment que la Suisse et de nombreux autres pays vont au-devant d'années difficiles en matière d'approvisionnement en énergie électrique en raison de la transition énergétique. Il apparaît clairement que le souhaitable développement des énergies renouvelables ne parviendra pas nécessairement à combler la diminution de l'offre d'électricité inhérente à l'abandon des centrales à charbon et au démantèlement de plusieurs centrales nucléaires décidé sous la pression politique des Verts et en raison de la peur née de la catastrophe de Fukushima. De surcroît, en dépit de prometteuses avancées technologiques, les énergies renouvelables peineront à coup sûr à répondre à l'augmentation de la demande en électricité induite par l'évolution vers le « tout à l'électricité » et notamment par la croissance continue du parc des véhicules électriques.

Il est tout aussi évident que les pays présentant un degré d'auto-provisionnement en énergie électrique insuffisant – c'est le cas de la Suisse en hiver – souffriront davantage. De ce fait, la Suisse devra importer davantage d'électricité, ce qui ne fera qu'accroître sa dépendance politique à l'égard de l'Europe.

Un peu partout en Suisse, et dans notre canton en particulier, différentes mesures ont été mises en place pour encourager l'utilisation d'énergies renouvelables. De très nombreux chauffages à mazout sont remplacés par des pompes à chaleur. La population est incitée à acheter des véhicules électriques. Dans ces conditions, il est nécessaire de se poser la question de savoir si les réseaux électriques situés dans notre canton ont la capacité de répondre à l'accroissement prévisible de la consommation d'électricité et notamment de faire face aux pics de consommation imputables à une importante simultanéité des heures de recharge des véhicules, à la préparation des repas, aux chauffages domestiques ou encore à des températures durablement froides.

Trop peu de décideurs politiques et économiques sont aujourd'hui conscients de la nécessité d'accroître sensiblement notre production nationale d'électricité et de développer nos réseaux électriques pour satisfaire l'augmentation de la consommation de l'énergie électrique aux horizons 2035 et 2050.

Relions ce contexte et ces légitimes questions à des considérations de politique cantonale. Le fédéralisme historique et intrinsèque – fondé sur de larges compétences décisionnelles cantonales dans des domaines fondamentaux de la vie sociale – est en régression. Il fait de plus en plus place à un fédéralisme d'exécution et de coopération. Paradoxalement, la politique énergétique échappe assez substantiellement à cette tendance générale. À l'instar d'autres cantons, le nôtre est actionnaire de deux producteurs et distributeurs d'électricité (groupe E et Viteos). À l'époque, le Conseil d'État a qualifié de « stratégiques » les investissements dans le domaine de la production d'électricité.

Nous disposons ainsi d'un véritable levier pour orienter la production et la distribution d'électricité dans notre canton et même hors de nos frontières cantonales. Nous avons aussi une certaine marge de manœuvre en matière de politique énergétique.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Arnaud Durini et Daniel Berger

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Niels Rosselet-Christ	Grégoire Cario	Roxann Durini
Estelle Matthey-Junod	Evan Finger	Quentin Geiser
Lionel Martin	Christiane Barbey	